

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL


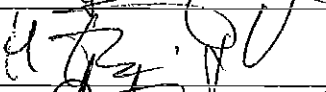
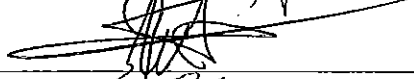
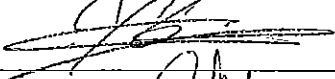
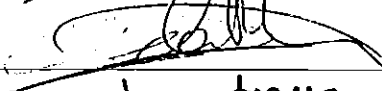
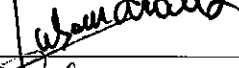

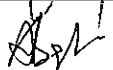
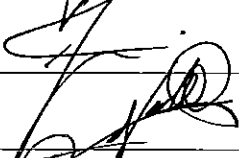

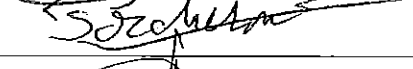
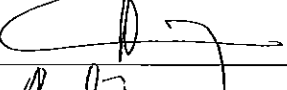


Du 19 octobre 2015

Date de la convocation : 13 octobre 2015

Présents : 13

Absents excusés : 1

Procurations : 1

	PRÉSENCES AU CONSEIL MUNICIPAL	VALIDATION DES DÉLIBÉRATIONS
BLANC MURIEL		
BOURGEAT MARC		
CANTAU BENJAMIN		
COLLOMB ÉRIC		
DELABALLE ANNE		
DUBOURDEAUX ARLETTE		
GIROUD CAMILLE		
IMARD CHRISTOPHE		
JET AGNÈS	Procurations donnée à Muriel BLANC	
LEMOINE PASCAL		
MOUSSY NORBERT		
PAILLARES ISABELLE		
PORCHERON JEAN-CLAUDE		
RIMET ALAIN		
SOULIER FRANÇOIS		

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 19 octobre ,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :** Agnès JET avec pouvoir donné à Muriel BLANC

**Absents :** Christophe IMARD

Date de convocation : 13 octobre 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le : 23 OCT. 2015

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Instruction pour demande de subvention / chemin d'accès de la Tona à Loches**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal sur la création d'un chemin allant de la Tona à Loches, ce dans l'objectif de faciliter l'accès aux alpagistes.

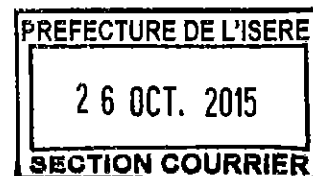
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition et mandate le maire pour le suivi administratif et l'instruction du dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 19 octobre ,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :** Agnès JET avec pouvoir donné à Muriel BLANC

**Absents :** Christophe IMARD

Date de convocation : 13 octobre 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le : **23 OCT. 2015**

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Vente et exploitation groupées de bois**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts de procéder à la mise en vente de bois dans le cadre du dispositif de la **vente groupée**, avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée, conformément aux articles L 214-7 et 8 et D 214-22 du Code forestier.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention « vente et exploitation groupées de bois » établie par le directeur de l'agence de l'Office National des Forêts de l'Isère à Grenoble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

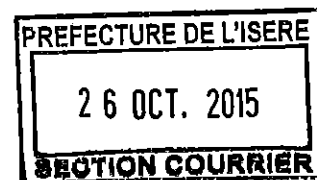
- Approuve la convention ci-dessus désignée,
- donne délégation à Monsieur le Maire pour l'accord sur la proposition finale du contrat de vente (prix et identité de l'acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupée avec l'Office National des Forêts.

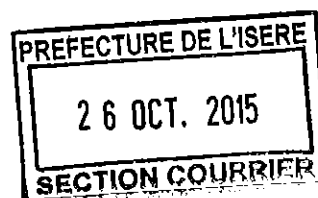
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 19 octobre ,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :** Agnès JET avec pouvoir donné à Muriel BLANC

**Absents :** Christophe IMARD

Date de convocation : 13 octobre 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le : **23 OCT. 2015**

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION: Exercice du droit de préférence et droit de préemption de parcelles en nature de bois au profit de la commune**

Vu la loi n°2014-1170 du 13/10/14 instituant un droit de préférence et un droit de préemption au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées,  
Vu les articles L. 331-19 à L. 331-24 du Code forestier,  
Vu le plan de gestion et de révision d'aménagement entre la commune et l'Office national des Forêts pour la période 2015 à 2035 en cours d'élaboration,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'instauration d'un droit de préférence et d'un droit de préemption au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées sur son territoire.

La loi n°2014-1170 du 13/10/14 prévoit :

1. Aux articles L. 331-19 à L. 331-21 du Code forestier, un droit de préférence

En cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë, tels qu'ils sont désignés, sur les documents cadastraux, bénéficient d'un droit de préférence.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 19 octobre ,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :** Agnès JET avec pouvoir donné à Muriel BLANC

**Absents :** Christophe IMARD

Date de convocation : 13 octobre 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le :

**23 OCT. 2015**

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Règlement intérieur**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le règlement intérieur de la collectivité territoriale relatif au personnel communal et joint à la présente annexe.

Ce règlement sera soumis au comité technique départemental le 04 novembre 2015.

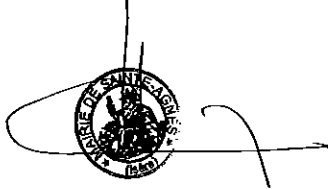
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

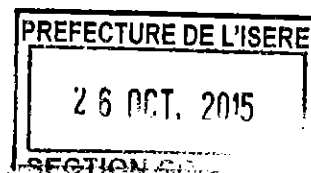
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



The image shows a circular official seal of the Commune de Sainte-Agnes, Isère, with a signature written over it.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 19 octobre ,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :** Agnès JET avec pouvoir donné à Muriel BLANC

**Absents :** Christophe IMARD

Date de convocation : 13 octobre 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le : 23 OCT. 2015

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

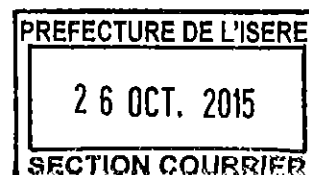
**OBJET DE LA DELIBERATION : Mise en œuvre de l'entretien professionnel**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation. Réalisé par les supérieurs hiérarchiques directs, l'entretien professionnel s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 76),

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (article 69),

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 19 octobre ,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents** : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir** : Agnès JET avec pouvoir donné à Muriel BLANC

**Absents** : Christophe IMARD

Date de convocation : 13 octobre 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le : **23 OCT. 2015**

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Recrutement d'animateurs vacataires pour les activités du périscolaire**

Vu le code général des collectivités territoriales,

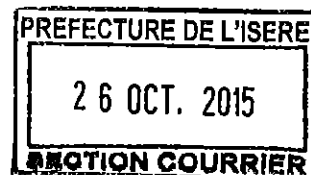
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération sur le recrutement des animateurs vacataires en date du 03/09/14,

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires nécessite l'organisation d'animations diverses dans le cadre des temps activités périscolaires. Il devient donc nécessaire de recruter des animateurs vacataires.

Monsieur le Maire propose la création de 2 emplois d'animateurs vacataires qui assureront l'accueil et l'encadrement des enfants pendant les périodes et les animations qui leur seront affectées.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 19 octobre,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :** Agnès JET avec pouvoir donné à Muriel BLANC  
**Absents :** Christophe IMARD

Date de convocation : 13 octobre 2015  
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14  
Affiché le : **23 OCT. 2015**

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

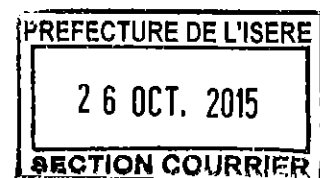
**OBJET DE LA DELIBERATION : Accueil provisoire en faveur des demandeurs de droit d'asile**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal, d'étudier les possibilités et de mettre en œuvre, le cas échéant les conditions d'un accueil provisoire en faveur des demandeurs de droit d'asile à la maison communale de la Perrière.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire :

Pour : 10  
Contre : 2  
Abstention : 2

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le Maire





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 19 octobre,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :** Agnès JET avec pouvoir donné à Muriel BLANC

**Absents :** Christophe IMARD

Date de convocation : 13 octobre 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le : **23 OCT. 2015**

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Travaux divers sur réseau d'eau potable / Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour analyser les offres des candidatures des entreprises portant sur les travaux divers sur le réseau d'eau potable.

Suite à la consultation des offres, la commission d'appel d'offres s'est prononcée en faveur de l'Entreprise Moulin TP dans le cadre d'un marché à bon de commandes.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à :

- passer le marché,
- solliciter M. le Président du Conseil départemental, M. le Président de la l'Agence de l'Eau pour l'obtention d'une subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire :

Pour : 13

Abstention : 1

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

